

# Appel à projets 2014

## Prisons

*Date limite de réception des dossiers: 25 avril 2014*

### Contexte

L'augmentation importante des peines d'emprisonnement de ces dernières années a entraîné une surpopulation carcérale qui culmine en 2012 à 67 373 personnes détenues pour 57 400 places. Cette sur-occupation, particulièrement préoccupante en maisons d'arrêt, nuit non seulement aux conditions de détention des personnes écrouées, mais aussi à leur accompagnement médical et social, et à leur préparation à la sortie.

Toutes les études françaises et internationales montrent que l'absence d'accompagnement à la sortie est un facteur majeur de récidives. 60 % des personnes sorties non « accompagnées » retournent en détention.

De plus, la rupture brutale des liens sociaux que provoque une incarcération, de courte ou de longue durée, favorise un processus de désocialisation, déjà à l'œuvre chez nombre de personnes en situation de précarité avant leur emprisonnement.

Assurer une continuité des soins, dans et à la sortie de prison, optimiser les mesures de maintien des liens familiaux et mettre en place des solutions de logement à la sortie... sont autant de mesures indispensables que les personnels soignants, les conseillers d'insertion et les personnels de surveillance, face à leur surcharge de travail, ne peuvent assumer dans des conditions satisfaisantes.

### Objectifs

La Fondation de France soutient des actions permettant de :

- Favoriser la continuité des soins afin de prévenir les ruptures de traitements et mettre en place l'accès aux soins à la sortie.

La continuité des soins se heurte à plusieurs obstacles mettant en difficultés tout particulièrement les personnes souffrant d'addiction ou atteintes de maladie chronique. Les principaux obstacles concernent l'accès aux consultations spécialisées, la sortie sans préparation et l'hébergement de la personne malade à sa sortie.

La Fondation de France soutiendra des projets permettant à une personne malade de bénéficier d'un suivi et d'une prise en charge adaptés à sa pathologie, non seulement au cours de son incarcération mais également à sa sortie.

- Favoriser le maintien des liens entre les personnes détenues et leurs proches.

Ces liens sont fortement mis à mal lors d'une incarcération, les proches sont généralement pénalisés par les difficultés d'accès, les coûts de transport et d'hébergement élevés. L'implantation des nouveaux établissements pénitentiaires dans des zones très excentrées risque de renforcer cette fragilisation du lien familial.

La Fondation de France soutiendra des projets visant à maintenir et renforcer les liens des personnes détenues et de leurs proches.

### ● **Soutenir l'accompagnement à la sortie des personnes détenues en renforçant les offres ou les possibilités d'hébergement**

L'hébergement des personnes sortant de prison est un problème majeur, alors même qu'il participe fortement aux capacités de réinsertion de ces personnes. Le nombre de places d'hébergement est très insuffisant et les réticences des structures à accueillir ce public peuvent être assez fortes.

La Fondation de France soutiendra des initiatives permettant à des ex-détenus ou des personnes bénéficiant d'aménagement de peines, de pouvoir disposer d'un logement, et de l'accompagnement social nécessaire à leur réinsertion.

Les projets proposés devront prendre en compte la régularisation des droits sociaux des personnes détenues ou sortant de prison afin de faciliter leurs démarches à la sortie.

### **Qui peut répondre ?**

L'appel à projets s'adresse aux associations et à toutes les structures à but non lucratif qui prennent en charge des personnes au cours de leur détention et à leur sortie.

Les associations et structures doivent justifier de deux ans d'expérience auprès du public concerné.

### **Critères de sélection**

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- l'accompagnement global des personnes, avec une articulation avérée de la prise en charge sur les plans sanitaire, social, hébergement, etc. ;
- le partenariat et le travail en réseau entre les associations, l'institution pénitentiaire et les structures de droit commun ;
- le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local ;
- la prise en compte de l'entourage familial ;
- la prise en compte des acteurs des lieux de détention dans le montage des actions ;
- le souci de l'évaluation.

Toutes les candidatures qui ne répondront pas à l'ensemble des critères seront systématiquement rejetées.

**Attention :** la Fondation de France ne finance pas le fonctionnement habituel d'une institution. Tout dossier incomplet, ou adressé hors délais, sera refusé.

### **Comment répondre ?**

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org). Il devra être adressé **en deux exemplaires par courrier et par mail** avant le 25 avril 2014 à :

Sophie Lasserre – Appel à projets Prisons  
Fondation de France  
40, avenue Hoche – 75008 Paris  
Tél. : 01.44.21.31.44  
[prisons@fdf.org](mailto:prisons@fdf.org)

La Fondation de France est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection. L'annonce des projets subventionnés est exclusivement communiquée par courrier.

### Aide méthodologique complémentaire



#### **Encourager la coproduction**

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.

Avec les 715 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 130 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.